

# LYCEE SAINTE MARIE

52 rue d'Isbergues 62120 AIRE SUR LA LYS

☎ 03.21.39.01.63 - 📠 03.21.95.60.70

✉ aire-sur-la-lys@cneap.fr

## LIVRET D'ACCUEIL

### « 1<sup>ère</sup> & Tale Bac Pro Services Aux Personnes et Aux Territoires »



## RENTREE SCOLAIRE

### LE MARDI 01 SEPTEMBRE 2020

Ce livret d'accueil est à l'attention des familles. Il vous donne l'ensemble des informations relatives à votre enfant **dont nous disposons à ce jour** (textes officiels) tels que le calendrier scolaire, les réunions de parents, les dates de stage, la vie scolaire ....

*Des informations complémentaires pourront vous être transmises ultérieurement, notamment compte tenu de la situation liée à la crise sanitaire.*

Ce livret est à conserver tout au long de l'année scolaire.

## VOS INTERLOCUTEURS DURANT L'ANNEE SCOLAIRE

	<b>Mme JUSELME, Chef d'Etablissement.</b>
<b>EQUIPE « PEDAGOGIQUE &amp; VIE SCOLAIRE »</b>	
	<b>M. VERDONCK, Directeur Adjoint.</b>
	<b>M. Lavallée, Responsable Vie Scolaire</b> Il est votre interlocuteur pour toutes les questions relatives à la vie scolaire de l'établissement : internat, restauration, absence, discipline, santé, questions familiales..... Pour toutes ces questions, vous pouvez le joindre au <b>03.21.11.11.48</b>
	<b>M. Maes, coordonnateur Bac Pro</b> Il est le lien entre l'équipe pédagogique, l'institution et les jurys d'examen. Il assure la partie administrative de la formation (CCF, plannings, stages).
	
<b>Mme Hary &amp; Mme Verhaeghe, professeures principales</b> Elles sont le lien entre les familles et l'établissement pour toutes les questions relatives à l'intégration des élèves, à ses résultats scolaires, méthodes de travail ... Elles sont vos interlocutrices privilégiées.	
<b>« POLE ADMINISTRATIF »</b> <i>Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi</i> <i>De 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30</i>	
	<b>Mme BEUN, Responsable administrative et financière</b>
	<b>Mme REANT, technicienne administrative</b> Elle est votre interlocutrice pour toutes les questions relatives à la facturation, les bourses ainsi que pour la restauration scolaire (réédition des badges, achat de repas occasionnels pour les élèves externes). Pour toutes ces questions, vous pouvez la joindre au <b>03.21.11.11.46</b>
	<b>Mme LEMAITRE, secrétaire-accueil</b> Elle est votre interlocutrice à l'accueil pour tous les renseignements administratifs, les transports scolaires. Elle est joignable au <b>03.21.39.01.63</b>

### STAGES

Les élèves de 1<sup>ère</sup> Bac Pro SAPAT ont **9 semaines de stage obligatoires** qui s'effectuent :

- Du lundi 26 octobre au vendredi 13 novembre 2020,
- Du lundi 12 avril au vendredi 23 avril 2021,
- Du lundi 7 juin au vendredi 02 juillet 2021.

Les élèves de Tle Bac Pro SAPAT ont **6 semaines de stage obligatoires** qui s'effectuent :

- Du lundi 28 septembre au vendredi 23 octobre 2020,
- Du lundi 1<sup>er</sup> mars au vendredi 12 mars 2021.

# CALENDRIER 2020/2021

## RENTREE SCOLAIRE 2020

**MARDI 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2020**

**1<sup>ère</sup> BAC PRO Productions Végétales/BAC PRO Services Aux Personnes et Aux Territoires,**

- ✓ 11 h 00 – 12 h 50 : **Pour tous les élèves**, présentation du cycle de formation. Les parents sont invités à y assister.
- ✓ Cours normaux à partir de 14 h 15

**Tale BAC PRO Productions Végétales/BAC PRO Services Aux Personnes et Aux Territoires,**

- ✓ 14 h 15 – 16 h 05 : **Pour tous les élèves**, présentation du cycle de formation. Les parents sont invités à y assister.
- Cours normaux à partir de 16 h 05

**L'installation des élèves à l'internat et la remise des livres auront lieu le Jeudi 27 Août 2020**

de 9 h à 13 h et de 14 h à 16 h.

## CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2020/2021

Vacances de Toussaint :	Vendredi 16 octobre 2020 à 17h00 Reprise des cours le lundi 02 novembre 2020
Vacances de Noël :	Vendredi 18 décembre 2020 à 17h00 Reprise des cours le lundi 04 janvier 2021
Vacances d'hiver :	Vendredi 19 février 2021 à 17h00 Reprise des cours le lundi 8 mars 2021
Vacances de Printemps :	Vendredi 23 avril 2021 à 17h00 Reprise des cours le lundi 10 mai 2021
Ascension :	Mercredi 12 mai 2021 à 17h00 Reprise des cours le lundi 17 mai 2021
Pentecôte :	Vendredi 21 mai 2021 à 17h00 Reprise des cours le mardi 25 mai 2021
Vacances d'été :	Sortie le mardi 6 juillet 2021 à 17h00 ( <i>cf planning des stages et révisions</i> )

## Réunions de parents/enseignants

Deux réunions parents/enseignants sont organisées au cours de l'année scolaire. Ces réunions sont des moments d'échanges essentiels qui tendent à favoriser la progression et la réussite scolaire de votre enfant, aussi, nous vous invitons à y participer.

Le professeur principal ne doit pas faire la synthèse pour l'ensemble des enseignants ; il est souhaitable de rencontrer chacun d'entre eux quelques minutes.

Bien entendu, vous pouvez toujours prendre rendez-vous avec le professeur principal ou l'un des autres enseignants en dehors de ces réunions.

### 1<sup>ère</sup> réunion selon vos disponibilités :

- Lundi 7 décembre 2020 à partir de 17h15
- Mardi 8 décembre 2020 à partir de 17h15
- Vendredi 11 décembre 2020 à partir de 17h15

## 2<sup>nde</sup> réunion :

- Lundi 22 mars 2021 à partir de 17h15
- Vendredi 26 mars 2021 à partir de 17h15

### **Quelques dates à retenir : (\* sous réserve de modifications)**

**Semaines 41 et 42 :** Fête de la Science pour les futurs élèves de 2° Générale et Technologique

**Samedi 28 novembre 2020\*** : matinée d'orientation 2° Générale et Technologique

**Jeudi 17 décembre 2020** (sous réserve du contexte sanitaire) : 5° édition de la Soirée des Talents du Lycée Sainte Marie

**Samedi 23 janvier 2021\*** : matinée d'orientation

- 2° Générale et Technologique

- 2° Pro Services à la personne / 2° Agricole

- BTSA développement et animation des territoires ruraux

**5 et 8 février 2021\*** : journée d'immersion BTS « DATR »

**Samedi 20 mars 2021 :** Portes Ouvertes du lycée Sainte Marie

**Mercredi 19 mai 2021\*** : journée d'immersion 2° Pro « Services à la personne » et « Productions Agricoles »

**Samedi 22 mai 2021\*** : matinée d'orientation - 4°/3° et 2° Pro Services à la personne / 2° Pro Productions Agricoles

**Mercredi 2 juin 2021\*** : journée d'immersion 4°/3°

## **INFORMATIONS GENERALES**

### **Horaires de cours**

<b><u>Pour toutes les classes</u></b>		
<b><u>Heures de cours</u></b>	<b>Matin</b>	<b>Après-Midi</b>
<b>Tous les jours du lundi au vendredi</b>	08 h 55 – 09 H 50	14 H 15 – 15 H 10
	09 H 50 – 10 H 45	15 H 10 – 16 H 05
	11 H 00 – 11 H 55	16 H 05 – 17 H 00
	11H55 – 12H50	

***Ouverture des grilles à 8h15 le matin***



**i** Les classes de 1° et T° Générale et de 1° et T° STAV seront susceptibles de commencer les cours à 8h00 en fonction de leur emploi du temps (sauf le lundi)

En cas d'étude de 8 h 55 à 9 h 50 ou de 16 h 05 à 17 h :

Les élèves externes et demi-pensionnaires de première et terminale baccalauréat ont la possibilité de quitter l'établissement plus tôt ou d'arriver plus tard avec **une autorisation parentale** (document ci-joint à nous retourner).

Les élèves ne sont pas autorisés à séjourner sur le parking en attendant le bus ; s'ils n'ont pas de moyens de transport, ils doivent se rendre en étude surveillée.

### **Régime scolaire**

Le choix du régime est valable pour un trimestre. Tout trimestre commencé est entièrement dû. Le changement de régime ne se fera que si la famille a établi un courrier au préalable un mois avant la fin du trimestre (fin novembre fin février).

Les élèves externes sortent de l'établissement pendant la pause déjeuner de 12 h 50 à 14 h 00. Aucune prise de repas sous forme de restauration rapide dans l'établissement n'est tolérée. Il est toutefois possible de créditer sa carte de cantine par l'achat de repas occasionnels au prix unitaire de 5.50 €.

### **Retrait des livres**

Les élèves retireront leurs livres scolaires **le Jeudi 27 Août : de 9 h à 13 heures et de 14 h à 16 heures**

Les livres sont loués par l'établissement aux élèves. Les frais de location ainsi qu'une caution de 30€ vous seront facturés en septembre et la caution restituée en fin d'année scolaire sous-couvert que ces derniers soient rendus en parfait état. Pour cela, il vous est fortement conseillé de les recouvrir au plus vite.

**Polaire** : les élèves qui le souhaitent peuvent acheter la polaire sans manche brodée à l'effigie du lycée au prix de 29,00€. Si vous êtes intéressé, merci de vous rapprocher du stand Veltis avec le document joint en fin de livret, le jour de la remise des livres. Vous pourrez ainsi faire un essai et passer votre commande.

### **Fournitures scolaires**

Ce sont les mêmes fournitures que les années précédentes. Un complément si nécessaire sera précisé par chaque enseignant en début d'année scolaire.

### **Badges**

À la rentrée, il sera remis un badge personnalisé à chaque élève (Nom - Prénom – Classe – Régime+ photo).

***Les Photos de classes auront lieu le mercredi 2 septembre, matin***

**ATTENTION** : Ce badge sera utilisé pour les passages au self et pour la gestion des retards élèves.

Il doit être conservé par l'élève sans être détérioré et pourra être demandé à tout moment, **notamment pour le contrôle des sorties.**

En cas d'oubli ou de perte :

- ✓ L'élève ne peut pas entrer en cours
- ✓ Au réfectoire, le badge est obligatoire



Avec ce badge, l'élève pourra alternativement déjeuner au self ou au point de restauration rapide. En cas de perte, ou de détérioration, un duplicata sera remis moyennant la somme de 5 euros.

### **Carnet de correspondance : NOUVEAUTE !**

A compter de la rentrée, le carnet de correspondance est dématérialisé via EcoleDirecte.

Celui-ci permet d'assurer une liaison permanente entre le lycée et les parents. Merci de le consulter régulièrement.

## **Ecole Directe :**

Afin de faciliter la communication, nous avons mis en place un système d'information par Internet : **Ecole Directe**.

2 profils d'accès sur Ecole Directe sont paramétrés :

### - **Un profil d'accès « Famille »**

Ainsi, à partir d'une connexion sécurisée, vous pourrez suivre l'évolution de la vie scolaire de votre enfant (ex : retards, absences, sanctions), ses résultats scolaires (ex : notes, bulletins, relevés d'examen blanc), utiliser les fonctionnalités comme le cahier de texte, emploi du temps, messagerie. Vous pourrez également consulter les factures et le solde de votre compte...

L'ensemble de la diffusion des documents (bulletins, factures...) se fera uniquement par voie dématérialisée et directement accessible sur votre espace « Ecole Directe ». **Il vous est nécessaire de les télécharger au fur et à mesure de leur parution.**

Toutefois si vous souhaitez maintenir l'envoi de ces documents (bulletins, factures) par voie postale, vous pouvez en faire la demande écrite auprès du service Secrétariat Famille. Un forfait de 50€ vous sera alors facturé.

Vos identifiants de première connexion vous seront communiqués dès la rentrée par SMS. Ils seront à **conserver durant toute la scolarité de votre enfant dans l'établissement. Il est impératif que ce code d'accès soit uniquement connu des parents ou responsables légaux.**

### - **Un profil d'accès « Elève »**

Ce profil d'accès destiné à votre enfant présente des fonctionnalités plus restreintes, permettant essentiellement la consultation des résultats scolaires, du cahier de texte, de l'emploi du temps.

Les identifiants de première connexion seront communiqués à votre enfant par son professeur titulaire, à la rentrée.

## **IMPORTANT :**

- **Pour les familles et enfants scolarisés sur l'établissement en 2019/2020, les codes de connexions restent inchangés ;**
- **Les 2 profils paramétrés ne donnant pas accès aux mêmes fonctionnalités, il est indispensable aux parents et responsables légaux de se connecter via le profil « Famille » afin d'avoir toutes les informations permettant de suivre la scolarité de votre enfant.**

## **Association des Parents d'Elèves**

Sachez qu'une Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre existe au sein du Lycée. Celle-ci contribue au bon fonctionnement de celui-ci et à la réussite scolaire de vos enfants en proposant différentes activités :

- ✓ Parents correspondants de classe
- ✓ Participation aux «Portes Ouvertes » et aux 3 matinées d'orientation
- ✓ ...

C'est un lieu privilégié d'échanges entre l'établissement et les parents.

Nous comptons sur votre soutien pour rejoindre l'équipe actuellement en place ; équipe qui viendra vous rencontrer lors de la rentrée des classes.

Nous vous adresserons en début d'année scolaire un courrier vous invitant à l'Assemblée Générale de l'Association et vous proposant de participer aux activités qui vous intéressent. D'avance Merci.

## **Les évènements de l'APEL déjà programmés :**

- *Assemblée Générale : 24 septembre 2020 à 18h30*
- *Randonnée pédestre : octobre et mars (dates à définir)*
- *Zumba : date à définir*
- *Soirée Quizz : date à définir*



# CONTENU ET EVALUATION DE LA FORMATION

<b><i>1<sup>ère</sup> bac pro SAPAT</i></b>			
<b>DISCIPLINE GENERALE</b>	<b>HORAIRE HEBDO INDICATIF</b>	<b>DISCIPLINE PROFESSIONNELLE</b>	<b>HORAIRE HEBDO INDICATIF</b>
Français/Documentation	3h	MP1 : Caractéristiques et besoins des populations	3,5h
Histoire/Géographie	1h	MP2 : Contexte des activités de services	2h
ESC	2h	MP3 : Organisation d'une intervention de services aux personnes	0,5h
Anglais	2h	MP4 : Communication en situation professionnelle	1,5h
EPS	2h	MP5 : Accompagnement de la personne dans sa vie quotidienne	3h
Mathématiques	2h	MAP : Module d'adaptation professionnelle : Prévention, santé, pathologies	2h
Biologie/Écologie	1.5h	EIE : Enseignement à l'Initiative de l'établissement : Connaissance des métiers	1h
Physique/Chimie	1h		
Informatique	1h	Pluridisciplinarité	2h
		Enseignements facultatifs : - Mieux-être (mardi de 16h à 18h) - Hippologie (mardi de 16h à 19h) ☞ options donnant lieu à facturation	2h

## **Semaine Santé et Développement Durable :**

Du 15 au 19 février 2021, une semaine de stage collectif est prévue : les élèves de 1<sup>ère</sup> bac pro SAPAT participeront à une journée de sensibilisation au Développement Durable, seront formés au PSC1 (diplôme de premiers secours), et initiés au PRAP 2S (diplôme de prévention des risques physiques dans le domaine sanitaire).

## **BAFA :**

Les élèves de 1<sup>ère</sup> bac pro SAPAT ont la possibilité de suivre au sein de l'établissement la formation de base du BAFA (diplôme d'animation), durant la première semaine du mois de juillet.

<b><i>Tle bac pro SAPAT</i></b>			
<b>DISCIPLINE GENERALE</b>	<b>HORAIRE HEBDO INDICATIF</b>	<b>DISCIPLINE PROFESSIONNELLE</b>	<b>HORAIRE HEBDO INDICATIF</b>
Français	2h	MP1 : Caractéristiques et besoins des populations	1h
Histoire/Géographie	2h	MP2 : Contexte des activités de services	2h
ESC	1 semaine production artistique	MP3 : Organisation d'une intervention de services aux personnes	2h
Anglais	1.5h	MP4 : Communication en situation professionnelle	1h
EPS	2h	MP5 : Accompagnement de la personne dans sa vie quotidienne	3,5h
Mathématiques	2h	MP6 : Action professionnelle à destination d'un territoire rural	2,5h + 2h pluri
Biologie/Écologie	1h	EIE : Enseignement à l'Initiative de l'établissement : Communication – Théâtre Pluri : soutien pour le dossier E6	1h
Physique/Chimie	1.5h		1h
		Enseignement facultatif - « Mieux-être » - Hippologie (mardi de 16h à 19h) ☞ options donnant lieu à facturation	2h

## Evaluation et modalités :

Une évaluation régulière sur le travail et le niveau scolaire de votre enfant sera effectuée (devoirs surveillés, interrogations, devoirs à la maison, évaluations pratiques). Les résultats seront restitués à l'occasion de 3 bulletins trimestriels. Nous vous rappelons toutefois que « Ecole Directe » reste à votre disposition pour un contrôle régulier des notes de votre enfant.

2 sessions de bac blanc sont organisées en Tle (1 session en 1<sup>ère</sup>) pour évaluer les épreuves du bac.

### Les élèves de Bac Pro obtiennent leur examen :

- Pour 50 % environ en contrôle continu (CCF). **En cas d'absence justifiée par un certificat médical dans les 72 h, un CCF de rattrapage aura lieu le vendredi de 17h à 19h.**
- Pour 50 % environ en examen final comprenant 4 épreuves écrites : Français, Histoire/Géo, Maths, MP1, ainsi qu'1 épreuve orale : la soutenance de rapport de stage (organisation d'une activité de services).

Le contrôle continu s'effectue sur les deux ans du cycle de formation.

Les résultats sont analysés au conseil de classe du 3<sup>ème</sup> trimestre de 1<sup>ère</sup> avec l'avis de passage.

**Pour les élèves envisageant de poursuivre leurs études après le Bac Pro, les bulletins du 1<sup>ère</sup> et de Tle Bac Pro sont exigés lors de la constitution du dossier d'inscription d'où l'importance des résultats et des appréciations générales sur la totalité du cycle.**

**RAPPEL : l'utilisation du téléphone portable est strictement interdite et ce, pour quelque motif qu'il soit (consulter l'heure, calculatrice, envoi et réception de messages,...). Tout élève surpris à sortir son téléphone en classe ou en salle d'étude se verra sanctionné de 2h de retenue (cf règlement intérieur)**



# VIE SCOLAIRE

## Gestion des absences

Toute absence prévisible doit être signalée auprès de M. LAVALLEE au moins la semaine précédente sur présentation d'un justificatif. Toute absence non prévisible (maladie, événement familial ...) ou retard doit être signalé **par téléphone au Responsable de Vie Scolaire (☎ : 03.21.11.11.48)** avant 9h le jour de l'absence ou par mail, via « Ecole Directe » à l'adresse de M. Lavallée, et être justifiée par écrit (certificat médical, photocopie de justificatif ou à défaut et au minimum un mot écrit des parents) dès le retour de l'élève sur l'établissement. **Si trop d'absences sont constatées, l'établissement mettra en application les textes de loi prévus à cet effet.**

A chaque retour après une absence et avant d'entrer en cours, l'élève passera au bureau du Responsable Vie Scolaire, muni du justificatif. **Charge à lui ensuite, de rattraper les cours auxquels il n'aura pas assisté.**

## Les retenues

Les retenues ont lieu le vendredi de 17h00 à 19h00 pour les élèves lycéens et les internes collégiens et le mercredi de 14h15 à 16h05 pour les collégiens demi-pensionnaires et externes. **Il n'y a aucune dérogation possible.**  
L'inscription au lycée Sainte Marie vaut acceptation de cette modalité.

## Vie à l'internat

Les internes apportent leurs draps, couvertures ou couettes et oreillers (sacs de couchage interdits) ainsi que le nécessaire de toilette et les effets personnels dont une paire de pantoufles. Une alèse plastifiée est obligatoire pour protéger le matelas.

Lors de l'installation un état des lieux est établi et une clef est remise à l'élève (*pas de clef pour l'internat « dessus réfectoire »*)

**Un chèque de caution de 100€ libellé à l'ordre du Lycée Sainte Marie est à remettre le jour de l'installation.**

En cas de non restitution de la clé de la chambre en fin d'année scolaire, il vous sera facturé la somme de 50€.

La répartition à l'internat vous sera communiquée le jour de la « rentrée des internes ».

Aucune sortie n'est autorisée pendant la semaine pour les internes.

Nous vous informons que les chambres sont susceptibles d'être occupées lors des vacances scolaires (ex : stage BAFA). Aussi, il sera demandé à votre enfant de vider sa chambre à la veille de chaque période de vacances que cela soit pour cause d'accueil de groupes ou tout simplement afin de faciliter le travail du personnel de nettoyage. Une bagagerie sera alors mise à disposition.

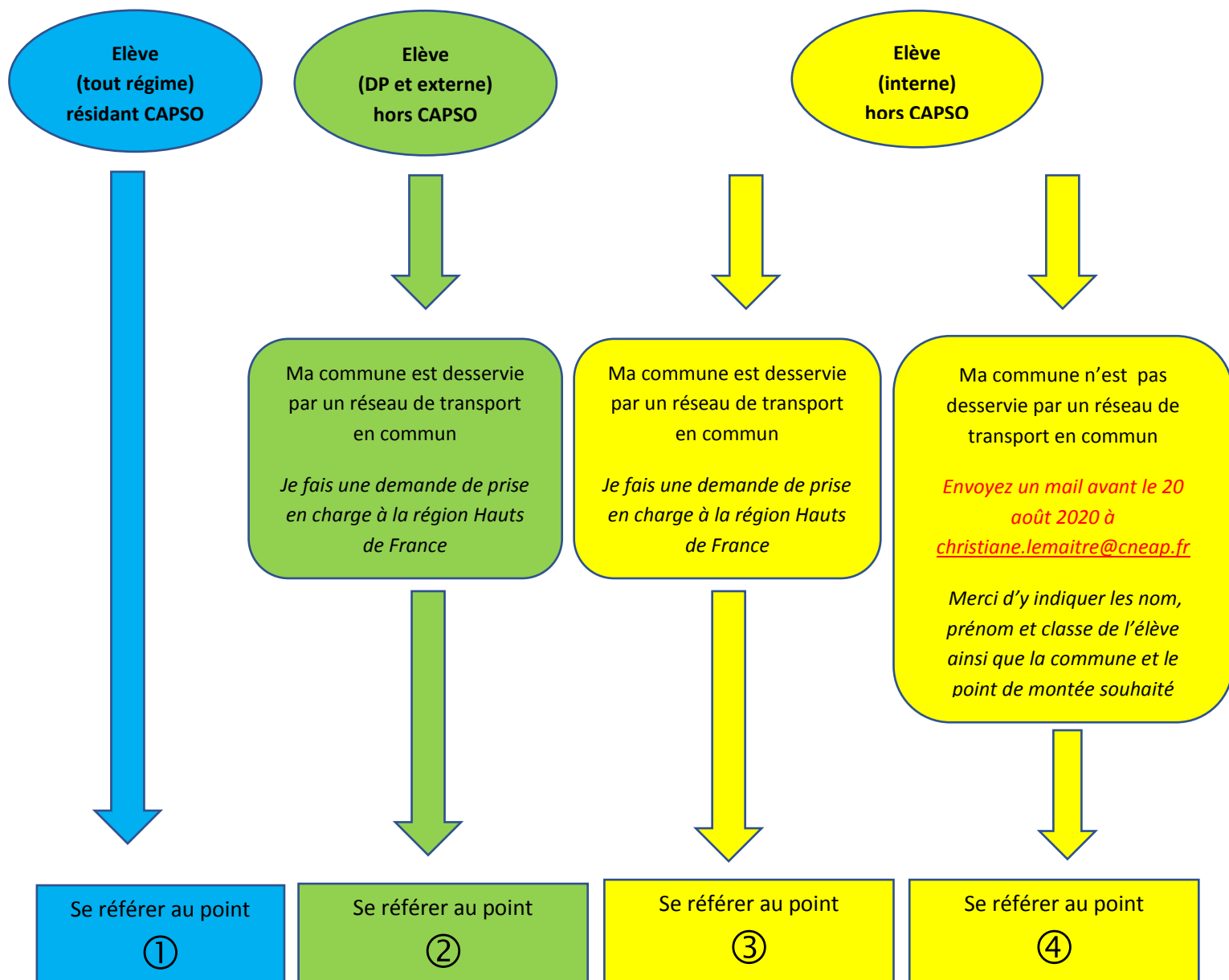
L'organisation après les cours est la suivante :

- 17h00/17h30 : Récréation-goûter.
- 17h30/19h00 : Pour tous les élèves : activités au choix (*inscription pour une période de vacances à vacances*) :
  - Activités sportives, récréatives, ou culturelles, (avec si besoin autorisation parentale)
  - Ou étude
  - Ou CDI-salle info
- 19h00/20h00 : Repas et Foyer.
- 20h00/21h00 : Etude obligatoire en chambre\*.
- 21h00/22h30 : Temps libre dans le calme (douche, lecture...)\*.
- 22h30 : Extinction des feux.

*\*selon les situations ces deux temps peuvent être inversés (temps libre puis étude)*

**Temps forts :** Chaque période, des temps forts ou sorties sont proposés aux élèves : semaine d'accueil à la rentrée, soirée Karaoké, soirée des talents (pour tous les élèves), sortie Ciné-Memphis, sortie Repas-Bowling, Bal de promo en fin d'année scolaire... Dans ce cadre, une autorisation parentale de sortie sera à compléter par les parents et à remettre à la vie scolaire.

# TRANSPORTS



## ① Pour les élèves résidant dans la communauté d'agglomération du PAYS DE ST OMER

La Communauté d'agglomération du Pays de Saint Omer a souhaité étendre le système billettique présent sur le pôle territorial de Longuenesse à l'ensemble du territoire en fournissant dès septembre prochain une carte magnétique à chaque élève.

Chaque carte est affectée à l'élève jusqu'à la fin de son cursus scolaire et la première demande de carte est gratuite. Ce choix vise à déployer un dispositif billettique uniforme à l'échelle de la CAPSO. Il s'agit d'un système innovant permettant une meilleure réactivité et une bonne connaissance du réseau de transport scolaire. De plus, ce support permet à tout élève d'emprunter l'ensemble du réseau Mouveo en le créditant simplement d'un titre de transport commercial comme par exemple le Pass Jeunes.

**Pour obtenir la carte magnétique, tous les parents d'élèves** devront réaliser leur demande de carte de transport pour l'année 2020/2021 sur le site : <https://mouveo.ca-psy.fr>

Les cartes seront remises comme d'habitude aux établissements scolaires dès la rentrée.

Les élèves disposant déjà d'une carte de transport magnétique doivent se rapprocher des services de la CAPSO afin de procéder à son actualisation.

**② Pour la rentrée scolaire 2020/2021, le droit au transport scolaire est harmonisé aux 5 départements de la Région Hauts-de-France : (Pas de Calais, Nord, Somme, Oise et l'Aisne)**

Pour bénéficier d'une prise en charge, l'élève doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- ✓ Être élève externe, demi-pensionnaire ou interne
- ✓ Être domicilié en Région Hauts-de-France
- ✓ Être élève de maternelle/primaire, collégien ou lycéen, et scolarisé dans un établissement public ou privé sous contrat avec l'État
- ✓ Parcourir une distance supérieure ou égale à 3km pour se rendre à l'établissement scolaire
- ✓ Disposer d'un transport en commun correspondant au besoin du trajet domicile/établissement scolaire

Attention ! Si la commune de domicile de l'élève et la commune de l'établissement scolaire sont desservies par le même réseau de transport urbain, la Région Hauts-de-France n'est pas l'autorité compétente pour le transport scolaire sur ce territoire et ne peut prendre en charge le transport de cet élève.

De plus, pour les élèves domiciliés dans le Pas-de-Calais, je vous prie de trouver ci-dessous quelques précisions :

- l'adresse pour formuler la demande est : <https://pasdecalais.transportscolaire.hautsdefrance.fr/usager/>  
**(les élèves dont la situation ne change pas – même adresse, même établissement, simple avancée dans le cycle – n'ont aucune demande à formuler. Leur prise en charge sera reconduite automatiquement et envoyée à l'établissement peu avant la rentrée scolaire.)**

**③ Internes**, le droit au transport pour les élèves internes évolue en 2020/2021, désormais :

- toute nouvelle demande sera également à formuler sur le site <https://pasdecalais.transportscolaire.hautsdefrance.fr/usager/> dans les délais d'inscription mentionnés ci-dessous ;
- ils bénéficieront de la prise en charge d'une carte de transport scolaire sur le réseau routier ou ferroviaire pour l'année scolaire considérée (ou à défaut, en l'absence de transport régional, une aide individuelle au transport pourra être versée).

➤ Inscription sur le site **à partir du 4 juin 2020**

(Simple et rapide, l'inscription en ligne permet aux familles d'obtenir une instruction plus rapide de leur dossier, de consulter son avancement à tout moment et limite les risques d'informations incomplètes ou illisibles. Il est donc fortement conseillé aux familles de faire leur demande sur le site internet.)

➤ Inscription **avant le 10 juillet 2020** pour obtenir la carte de transport scolaire avant la rentrée

(Au-delà de cette date, le site reste ouvert mais la délivrance de la carte ne peut être garantie pour la rentrée de septembre.)

**④** Des circuits de ramassage scolaire pour les internes sont organisés par l'établissement en fonction du nombre d'internes concernés et en fonction des besoins (communes non desservies).

Pour information, traditionnellement, nous organisons les circuits suivants :

- ✓ Circuit A : Gare d'Hazebrouck (le vendredi uniquement prendre la ligne Arc en Ciel les lundis matins)
- ✓ Circuit B : Gare d'Isbergues (les lundis et vendredis)
- ✓ Circuit C : Montreuil – Samer – Desvres – Cléty – Gare de ST Omer - Aire sur la Lys (les lundis et vendredis)
- ✓ Circuit D : Saint-Pol – Houdain (les lundis et vendredis)

Cette année, suite à l'évolution des modalités de prises en charges, des réajustements et des modifications de circuits pourront être opérés à la rentrée en fonction des demandes et besoins.

# MODALITES ADMINISTRATIVES & FINANCIERES

## **Facturation**

La facturation est annuelle, vous la recevrez début octobre, déduction faite de l'acompte versé.

- Si vous avez opté pour le prélèvement automatique, les règlements seront échelonnés sur 9 mois, d'octobre à juin, le 10 de chaque mois.  
Pour les élèves boursiers : le montant de la bourse sera déduit de la facturation chaque fin de trimestre (décembre – mars – juin), le prélèvement sera réajusté en fonction. Un nouvel échéancier vous sera transmis.
- Si vous n'avez pas opté pour le prélèvement, la facture est à régler à réception.

**Tout changement d'adresse, de numéro de téléphone ou changement de situation est à communiquer via EcoleDirecte dans l'espace famille, rubrique « vos informations ».**

**Modification du régime de l'élève :** Le choix du régime est valable pour un trimestre complet. Tout trimestre commencé est entièrement dû. Toute modification du régime de l'élève doit faire l'objet d'une demande écrite auprès du Chef d'Etablissement un mois avant la fin du trimestre (fin novembre pour le 2<sup>ème</sup> trimestre, fin février pour le 3<sup>ème</sup> trimestre).

**En cas de radiation de l'élève, la demande d'arrêt de scolarité ne sera prise en compte qu'à réception du courrier du représentant légal.**

Le calcul du montant de l'avoir est établi au prorata du nombre de semaines de présence de l'élève pendant l'année scolaire.

**Absences prolongées-réduction de pension :** Des réductions de frais de restauration pourront être accordées sous certaines conditions en cas d'absences prolongées pour raison de maladie.

- La durée d'arrêt devra excéder deux semaines consécutives et la réduction ne sera accordée que sur les semaines excédant les deux premières semaines consécutives de carence,
- L'absence sera dûment justifiée par les certificats médicaux fournis
- La réduction des frais de restauration devra être sollicitée par la famille auprès de Mme Réant via EcoleDirecte

Recouvrement : après réception de 2 relances pour les factures impayées et sans accord intervenu dans les 15 jours qui suivent entre la famille et le lycée pour établir un échéancier éventuel, les dossiers seront transmis à un tiers chargé du recouvrement. Les frais afférents seront à charge du Débitéur.

## **Bourses nationales**

- Nous vous rappelons que TOUTES les Fiches « BOURSE NATIONALE DE LYCEE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE Région HAUTS DE France » Année scolaire 20-21 ainsi que les dossiers de bourses doivent déjà être parvenus au Secrétariat du Lycée.
- Si ce n'est pas le cas, merci de nous les renvoyer avant le 20 Août 2020 (Des questions à ce sujet : vous pouvez utiliser la boîte mail du lycée : [aire-sur-la-lys@cneap.fr](mailto:aire-sur-la-lys@cneap.fr) ou contacter Mme Réant via EcoleDirecte).

Le Montant de la bourse sera déduit de la facturation chaque fin de trimestre, décembre pour le 1<sup>er</sup> trimestre, mars pour le 2<sup>ème</sup> trimestre et fin juin pour le 3<sup>ème</sup> trimestre.

## Assurance

Tous les élèves du Lycée Sainte Marie sont obligatoirement affiliés à la Mutualité Sociale Agricole, où ils émargent à la caisse des accidents du travail. La prime d'assurance est différente suivant les classes, elle est intégrée à la facture annuelle.

👉 ATTENTION : cette assurance ne couvre que les soins corporels des élèves dans la mesure où ils dépendent de l'école, c'est-à-dire, trajets, présence à l'école et stages. Ne sont pas couverts les risques de la vie privée quand l'enfant n'est plus sous la responsabilité du lycée.

## CARTE GENERATION HAUTS DE FRANCE (ci-joint le fascicule explicatif)

**Pour tous les élèves du lycée**, (sauf BTS) le Conseil Régional Hauts de France a mis en place une carte génération #HDF d'une valeur de 100€ la première année (primo entrant – classes de quatrièmes et secondes) et 55€ pour les années suivantes (classes de troisièmes – premières, terminales). **Vous gardez votre carte tout au long de votre scolarité.**

Vous n'avez pas encore de carte : connectez-vous sur l'application #HDF ou sur [www.generation.hautsdefrance.fr](http://www.generation.hautsdefrance.fr). Créez votre compte et complétez les informations concernant votre identité (prévoir de scanner votre photo d'identité). Le lycée est connu sous le nom LEGTAP SAINTE MARIE.

La carte vous parviendra directement à votre domicile après validation par le lycée et vous permettra d'effectuer vos achats auprès des partenaires jusqu'au 30 avril 2021.

Vous avez déjà une carte

ELEVES PRESENTS EN 2019-2020	NOUVEAUX ELEVES
Le renouvellement se fait automatiquement	Le renouvellement se fera si vous nous communiquez vos numéros de carte et dossier à l'adresse mail du lycée : <a href="mailto:aire-sur-la-lys@cneap.fr">aire-sur-la-lys@cneap.fr</a>
La carte sera de nouveau créditée.	

Le Lycée est également partenaire et a conventionné avec le Conseil Régional, à ce titre vous pouvez vous acquitter des frais (manuels scolaires et équipements professionnels – société Veltis) par le débit de votre carte génération HDF. Dans ce cas veuillez-vous rapprocher de Mme REANT à réception de votre facture annuelle fin septembre.



**ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021 – CONTRIBUTIONS FAMILIALES  
BAC PRO SAPAT - PV**

Les tarifs ci-dessous sont calculés à partir d'un coût annuel global selon le nombre de jour de scolarisation et en tenant compte pour chaque classe du nombre de semaines de stage et des périodes d'examen. Aucune réduction ne pourra être consentie.

<b>Externat</b>	<b>Demi-pension</b>	<b>Pension</b>
478 €	1 340 €	2 397 €

Les tarifs comprennent :

- Les déplacements pédagogiques
- Les frais de photocopie et d'informatique

**FRAIS COMPLEMENTAIRES** (sous réserve d'ajustement à la rentrée scolaire) :

<b>Assurance Scolaire (MSA)</b>	<b>Cotisation Fédération</b>	<b>Association des parents (APEL) *</b>
62 €	95 €	18 €

\* Cotisation due par famille. La cotisation est perçue par l'établissement dans lequel est scolarisé l'aîné de la famille.

**NON COMPRIS : FRAIS PEDAGOGIQUES**

- Le forfait fournitures et déplacements pédagogiques (ajouté à la facture annuelle en octobre).
- Les livres scolaires sont loués aux familles et rendus par l'élève en juin-juillet. A défaut ils seront facturés aux familles.

**RÉDUCTION**

- Sur la scolarité** : 10 % pour 2 enfants  
: 15 % pour 3 enfants
- Sur la ½ pension** : aucune réduction
- Sur la pension** : 5 % pour 3 enfants

**REGLEMENT**

Par prélèvement d'octobre à juin, vers le 10 de chaque mois ou par chèque à réception de la facture.

**Changement de régime**

**Le choix du régime est valable pour un trimestre complet.**

**Tout trimestre commencé est entièrement dû.**

**Le changement de régime ne se fera que si la famille établit un courrier au préalable un mois avant la fin du trimestre (fin novembre, fin février).**

**TOUTE DEMISSION DOIT ETRE SIGNALEE AU SECRETARIAT PAR COURRIER**



**LYCEE SAINTE MARIE**

52 RUE D'ISBERGUES  
BP 70139  
62922 AIRE-SUR-LA-LYS Cedex

Téléphone : 03 21 39 01 63

Télécopie : 03 21 95 60 70

Mél. [aire-sur-la-lys@cneap.fr](mailto:aire-sur-la-lys@cneap.fr)

[www.lycee-saintemarie.fr](http://www.lycee-saintemarie.fr)

**AUTORISATION DE SORTIE**

**seulement pour les élèves de 1<sup>ère</sup> et Terminale 1/2P et Ext**

M. Mme ..... Parents de .....

Classe de .....

Autorisent – N'autorisent pas (rayer la mention inutile)

Leur enfant à arriver pour le cours de 9 heures 50 et à quitter l'établissement à 16 h 05 lorsqu'il y a Etude en 1<sup>ère</sup> heure ou dernière heure de la journée.

J'ai pris connaissance que mon enfant ne peut attendre sur le parking.

Pour les Demi-pensionnaires, je m'engage à venir le conduire le matin, le chercher en fin d'après midi ou à organiser ses déplacements scolaires avec un tiers lorsqu'il y a Etude en 1<sup>ère</sup> ou dernière heure de la journée.

Le fait de quitter l'établissement dégage l'entière responsabilité du Lycée.

DATE ET SIGNATURE DES PARENTS :

SIGNATURE DE L'ELEVE :



Aire sur la Lys,  
le 1<sup>er</sup> juillet 2020

Madame, Monsieur,

Votre enfant rejoint notre établissement, en septembre, en 1<sup>ère</sup> professionnelle « Services Aux Personnes ». Pour les travaux pratiques d'aide à la personne mais aussi durant les périodes de stage, il doit avoir de façon obligatoire une tenue professionnelle appropriée et répondant aux exigences des structures d'accueil.

Notre établissement a retenu pour partenaire la société Veltis Côté Nord et a choisi un modèle pour équiper les élèves de la filière « Services aux Personnes ». **Seul cet équipement validé par l'équipe pédagogique sera autorisé et son acquisition est donc obligatoire.** Pour cela, un représentant de la société Veltis sera présent, sur le lycée, le **jeudi 27 août** (jour de la distribution des livres). Il sera alors possible d'essayer et de commander la tenue (voir bon de commande joint). Le règlement sera à effectuer directement auprès de la société Veltis Côté Nord, le jour de la commande.

Deux paires de chaussures « type crocs » (une paire de couleur foncée et une paire de couleur blanche) sont aussi nécessaires pour effectuer les activités professionnelles en toute sécurité. Vous pouvez les acquérir à votre choix par vos propres moyens ou auprès de la société Veltis à l'aide du bon de commande.

La livraison sera faite directement auprès des élèves fin septembre.